

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE –  
SEANCE DU VENDREDI 9 NOVEMBRE 2018**

Le vendredi 9 NOVEMBRE, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération s'est réuni en séance publique, à la Pépinière d'entreprises à Olonne sur Mer, à la suite de la convocation adressée le vendredi 2 NOVEMBRE 2018.

**Etaient présents :**

Conseillers communautaires de la ville des SABLES D'OLONNE :

- |                             |                          |
|-----------------------------|--------------------------|
| - <b>Didier GALLOT</b>      | - <i>Pascale BALLE</i>   |
| - <i>Brigitte TESSON</i>    | - <i>Loïc PERON</i>      |
| - <i>Armel PECHEUL</i>      | - <i>Annie COMPARAT</i>  |
| - <i>Michel BAUDUIN</i>     | - <i>Gérard MERCIER</i>  |
| - <i>Catherine BROSSARD</i> | - <i>Brigitte GAUVIN</i> |

Conseillers communautaires de la ville du CHATEAU D'OLONNE :

- |                                |                           |
|--------------------------------|---------------------------|
| - <b>Joël MERCIER</b>          | - <i>Annick BILLON</i>    |
| - <i>Jean-Pierre BOILEAU</i>   | - <i>Philippe RATIER</i>  |
| - <i>Jean-Pierre CHAPALAIN</i> | - <i>Anthony PITALIER</i> |
| - <i>Mauricette MAUREL</i>     | - <i>Bernard CODET</i>    |
| - <i>Annick TRAMECON</i>       | - <i>Isabelle DOAT</i>    |
| - <i>Françoise REZEAU</i>      |                           |

Conseillers communautaires de la ville d'OLONNE SUR MER :

- |                              |                           |
|------------------------------|---------------------------|
| - <b>Yannick MOREAU</b>      | - <i>Lucette ROUSSEAU</i> |
| - <i>Frédéric BENELLI</i>    | - <i>Didier JEGU</i>      |
| - <i>Christine DELPIERRE</i> | - <i>Sophie LOPEZ</i>     |
| - <i>Michel YOU</i>          |                           |

Conseillers communautaires de la ville de L'ILE D'OLONNE :

- |                         |                          |
|-------------------------|--------------------------|
| - <b>Fabrice CHABOT</b> | - <i>Francis BOSSARD</i> |
|-------------------------|--------------------------|

Conseillers communautaires de la ville de SAINT MATHURIN :

- |                        |                          |
|------------------------|--------------------------|
| - <b>Albert BOUARD</b> | - <i>Patrice AUVINET</i> |
|------------------------|--------------------------|

Conseillers communautaires de la ville de SAINTE FOY :

- |                             |                      |
|-----------------------------|----------------------|
| - <b>Jean-Paul DUBREUIL</b> | - <i>Noël VERDON</i> |
|-----------------------------|----------------------|

Conseillers communautaires de la ville de VAIRE :

- |                       |
|-----------------------|
| - <b>Alain TAUPIN</b> |
|-----------------------|

*Etaient excusés :*

- Frédéric CHENECHAUD, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Loïc PERON
- Gérard MONGELLAZ, conseiller communautaire des Sables d'Olonne, donne pouvoir à Michel BAUDUIN
- Lionel PARISSET, conseiller communautaire des Sables d'Olonne,
- Gérard HECHT, conseiller communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Frédéric BENELLI
- Chantal MEREL, conseillère communautaire du Château d'Olonne, donne pouvoir à Annick BILLON
- Florence PINEAU, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Yannick MOREAU
- Nathalie SILARI, conseillère communautaire d'Olonne sur Mer,
- Alain BLANCHARD, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Christine DELPIERRE
- Simon AVRIL, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer,
- Nicole LANDRIEU, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Isabelle DOAT
- Bernard MARCHAND, conseiller communautaire d'Olonne sur Mer, donne pouvoir à Didier JEGU
- Stéphane VIOLLEAU, conseiller communautaire de l'Île d'Olonne,
- Yvon ALLO, conseiller communautaire de Vairé.

***Monsieur Francis BOSSARD est désigné secrétaire de séance***

<b>ORDRE DU JOUR</b>
----------------------

**FINANCES**

- 173. Budget principal : décision modification de crédit n°2
- 174. Budget industriel et commercial : décision modificative de crédit n°2
- 175. Budget Pépinière : décision modification de crédit n°2
- 176. Budget Vannerie : décision modificative de crédit n°2
- 177. Budget parc d'activités Les Sables d'Olonne Sud : décision modificative de crédit n°2

**URBANISME**

- 178. Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de l'habitat
- 179. SCOT et compatibilité : révision du PLU de Saint Julien des Landes
- 180. La Vannerie (Ilot Nord et ZAC La Vannerie 1) : acquisition foncière FRICONNEAU
- 181. Maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de l'Ilot Nord Vannerie

**ENVIRONNEMENT**

- 182. Mise à disposition du personnel du Sydev pour le PCAET

**TRANSPORT**

- 183. Concession de service public réseau de transport urbain – rapport d'activités 2017
- 184. Concession de service public Transport et mobilités urbaines : rapport sur le choix du délégataire
- 185. Forfait post stationnement
- 186. Renouvellement du contrat d'abris bus avenant

**ECONOMIE**

- 187. Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la place du Vendée Globe
- 188. Compétence communautaire « politique locale du commerce et soutiens aux activités commerciales » - définition des axes d'intervention de l'Agglomération

**BUREAU**

- 189. Marché de nettoyage des locaux : avenant

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement	Chapitre	Fonction	Nature	Dépenses	Recettes
Budget SENIOR ATELIER MÉMOIRE	011	61	60632	1 400,00	
Budget SENIOR ATELIER MÉMOIRE	011	61	6238	800,00	
Budget SENIOR ATELIER MÉMOIRE	011	61	6251	250,00	
Budget SENIOR ATELIER MÉMOIRE	011	61	6257	120,00	
Budget SENIOR ATELIER MÉMOIRE	74	61	7478		3 234,00
Budget SENIOR ATELIER FELDENKRAIS	011	61	6228	1 430,00	
Budget SENIOR ATELIER FELDENKRAIS	011	61	6238	800,00	
Budget SENIOR ATELIER FELDENKRAIS	011	61	6257	60,00	
Budget SENIOR ATELIER FELDENKRAIS	70	61	7066		150,00
Budget SENIOR ATELIER FELDENKRAIS	74	61	7478		2 237,00
Budget SENIOR - RDV DES SENIORS	011	61	6238	1 533,00	
Budget SENIOR - RDV DES SENIORS	011	61	6247	1 258,00	
Budget SENIOR - RDV DES SENIORS	011	61	6135	890,00	
Budget SENIOR - RDV DES SENIORS	011	61	6288	1 554,00	
Budget SENIOR - RDV DES SENIORS	011	61	6257	765,00	
Budget SENIOR - RDV DES SENIORS	70	61	7066		466,00
Budget SENIOR - RDV DES SENIORS	74	61	7478		7 307,20
Budget SENIOR - Autres actions	011	61	60632	200,00	
Budget SENIOR - Autres actions	011	61	6064	100,00	
Budget SENIOR - Autres actions	011	61	6132	500,00	
Budget SENIOR - Autres actions	011	61	6228	3 000,00	
Budget SENIOR - Autres actions	011	61	6238	1 500,00	
Budget SENIOR - Autres actions	011	61	6257	200,00	
Budget RH : Remplacements imprévus	012	020	64111	50 000,00	
Budget Juridique - honoraires	011	524	6226	5 000,00	
Participation SDIS et ADIL	65	020	6574	57 000,00	
Participation CFMM	011	20	62878	26 000,00	
Charges générales	011	020	6232	25 000,00	
Charges générales	011	021	6257	5 000,00	
amortissement Village Nautique suite au transfert de	042	01	6811	80 000,00	
Charges générales de voirie	011	822	615231	181 723,06	
Dépenses imprévues	022	020	022	380 688,86	
Transfert informatique I vers F	011	020	6228	50 000,00	
Transfert informatique I vers F	023	01	023	50 000,00	
Charges générales Voirie	011	822	615231	125 000,00	
transfert inscriptions voirie investissement pour fonct	023	01	023	125 000,00	
transfert assurance dommage ouvrage Numérim	011	90	6162	12 000,00	
dommage ouvrage sur pépinière	67	90	67441	12 000,00	
Transfert taxe de séjour départementale	65	95	65733	66 200,00	
Transfert taxe de séjour départementale	014	95	7398	66 200,00	
<b>Total Section de Fonctionnement</b>				<b>13 394,20</b>	<b>13 394,20</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement	Chapitre	Fonction	Nature	Dépenses	Recettes
Taffenaux	21	812	2135	659 000,00	
aide économique	204	90	20421	- 200 000,00	
Avance au budget Vannerie	16	01	168751	- 83 352,61	
Gymnase des Chirons notification des marchés en 2018	21	411	2135	- 375 647,39	
dépenses chemin du Noroit	21	822	2151	48 220,00	
Contrat de ruralité Noroit	13	822	1322		164 220,00
SUBVENTION PROTECTION CIVILE	204	20	20421	2 000,00	
amortissement Village Nautique	040	01	28135		80 000,00
Avance Vendepole	16	01	168751	194 000,00	
Subvention sentier des cailles	204	822	2041412	- 150 000,00	
délégation de maîtrise d'ouvrage sentier des cailles	21	822	2135	150 000,00	
Subvention voirie BVG allée des genets	204	822	2041412	- 126 478,20	
	21	822	2135	126 478,20	
Transfert chapitre annulation dépenses antérieures n°2018	23	90	2313		- 84 017,62
Transfert chapitre annulation dépenses antérieures n°2017	20	90	2031		84 017,62
transfert inscriptions voirie investissement pour fonction	021	01	021		- 125 000,00
transfert investt voirie en fonctt voirie	21	815	2151	- 60 000,00	
transfert investt voirie en fonctt voirie	21	822	2151	- 30 000,00	
transfert investt voirie en fonctt voirie	21	822	2151	- 35 000,00	
Transfert informatique I vers F	20	020	2051	- 6 000,00	
Transfert informatique I vers F	20	020	2051	- 10 000,00	
Transfert informatique I vers F	21	411	2135	- 15 000,00	
Transfert informatique I vers F	21	411	2135	- 15 000,00	
Transfert informatique I vers F	21	020	2183	- 4 000,00	
Transfert informatique I vers F	021	01	021		- 50 000,00
Remandatement mandat exercice antérieur	27	90	27638	7 762,70	
Annulation mandat exercice antérieur	27	90	27638		7 762,70
<b>Total Section d'Investissement</b>				<b>76 982,70</b>	<b>76 982,70</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

174. BUDGET Annexe Industriel et Commercial : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

Objet de la DM	Chapitre	Opération	Nature	Dépenses	Recettes
Annulation titre sur exercice antérieur	67		673	2 073,85	
Admission créances en non valeur	65		6542	7 413,90	
Recettes exceptionnelles	77		775		9 487,75
	023				
<b>Sous-total section de fonctionnement</b>				<b>9 487,75</b>	<b>9 487,75</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Objet de la DM	Chapitre	Opération	Nature	Dépenses	Recettes
CENTRE NUMERIMER VIREMENT CPTÉ 2313	20	Centrenum	2031	- 14 664,95	
CENTRE NUMERIMER VIREMENT DU CPTÉ 2031	23	Centrenum	2313	15 425,85	
	21	Centrenum	2184	- 760,90	
<b>Sous-total section d'Investissement.</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

*Arrivée de Lionel PARISET*

175. BUDGET PEPINIERE : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2

Détail par section :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Objet de la DM	Chapitre	Nature	Opération	Dépenses	Recettes
Assurance dommage ouvrage Centre Numérim	011	6162	centrenum	10 800,00	
Remboursement par BP	012	6218		1 200,00	
Avance BP	77	7788			12 000,00
<b>Total</b>				<b>12 000,00</b>	<b>12 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Objet de la DM	Chapitre	Nature	Opération	Dépenses	Recettes
CENTRE NUMERIMER VIREMENT CPTÉ 2313	20	2031	centrenum	- 3 856,15	
CENTRE NUMERIMER VIREMENT CPTÉ 2031	23	2313	centrenum	9 555,29	
CENTRE NUMERIMER VIREMENT CPTÉ 2184	21	2184	centrenum	- 6 699,14	
Remboursements de cautions	16	165		1 000,00	
<b>Investissement</b>				<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

176. BUDGET Vannerie : DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N°2

Détail par section :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

N° DM	Objet de la DM	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses	Recettes
2	Complément de l'inscription de la subventio	74		74	merimer		83 352,61
2	Mouvement d'ordre vers le stock	042		71355		83 352,61	
	<b>Sous-total section de fonctionnement</b>					<b>83 352,61</b>	<b>83 352,61</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

N° DM	Objet de la DM	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses	Recettes
2	Diminution de l'avance du budget principal	16		168751			-83 352,61
2	Mouvement d'ordre vers le stock	042		71355	umerimer		83 352,61
	<b>Sous-total section d'Investissement</b>					<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

**Détail par section :****SECTION DE FONCTIONNEMENT**

N° DM	Libellé du compte	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses	Recettes
2	Subvention de l'Etat	74		7472			171 000,00
2	Travaux	011		605		365 000,00	
2	Intégration de la subvention vers le stock	042		71355		171 000,00	
2	Intégration des travaux vers le stock	042		71355			365 000,00
	<b>Total Section de Fonctionnement</b>					<b>536 000,00</b>	<b>536 000,00</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

N° DM	Libellé du compte	Chapitre	Gest.	Nature	Service	Dépenses	Recettes
2	Intégration de la subvention dans le stock	040		3555			171 000,00
2	Intégration des travaux dans le stock	040		3555		365 000,00	
2	Avance du budget principal vers le budget annexe	16		168751			194 000,00
	<b>Total Section d'Investissement</b>					<b>365 000,00</b>	<b>365 000,00</b>

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'approuver la décision modificative comme détaillée dans le tableau ci-dessus.**

*Arrivée de Stéphane VIOLLEAU*

178. DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE EN MATIERE DE POLITIQUE DE L'HABITAT
---

Ainsi il est proposé de définir l'intérêt communautaire en matière d'habitat comme suit :

- En matière d'équilibre social de l'habitat
  - **Politique du logement d'intérêt communautaire :**  
Relève de l'intérêt communautaire l'Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH), son suivi et sa mise en œuvre, notamment par la mise en place des outils de connaissance et de suivi de l'habitat et du marché du logement à l'échelle intercommunale (observatoire de l'habitat, observatoire des loyers...), y compris l'adhésion ou le soutien aux structures d'études et de réflexion dans le domaine du logement.  
En application de l'article L.441-1-5 du CCH, la mise en place d'une conférence intercommunale du logement (CIL) et son animation relève également de la compétence d'intérêt communautaire.
  - **Actions et aides financières en faveur du logement social définie d'intérêt communautaire**  
Soutien à la création de résidence sociale pour le logement des étudiants, jeunes travailleurs et des saisonniers.
  - **Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire de l'équilibre social de l'habitat**



Est de compétence communautaire, la constitution de réserves foncières pour la mise en œuvre d'opérations de logements sociaux d'intérêt communautaire

- **Actions par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées**

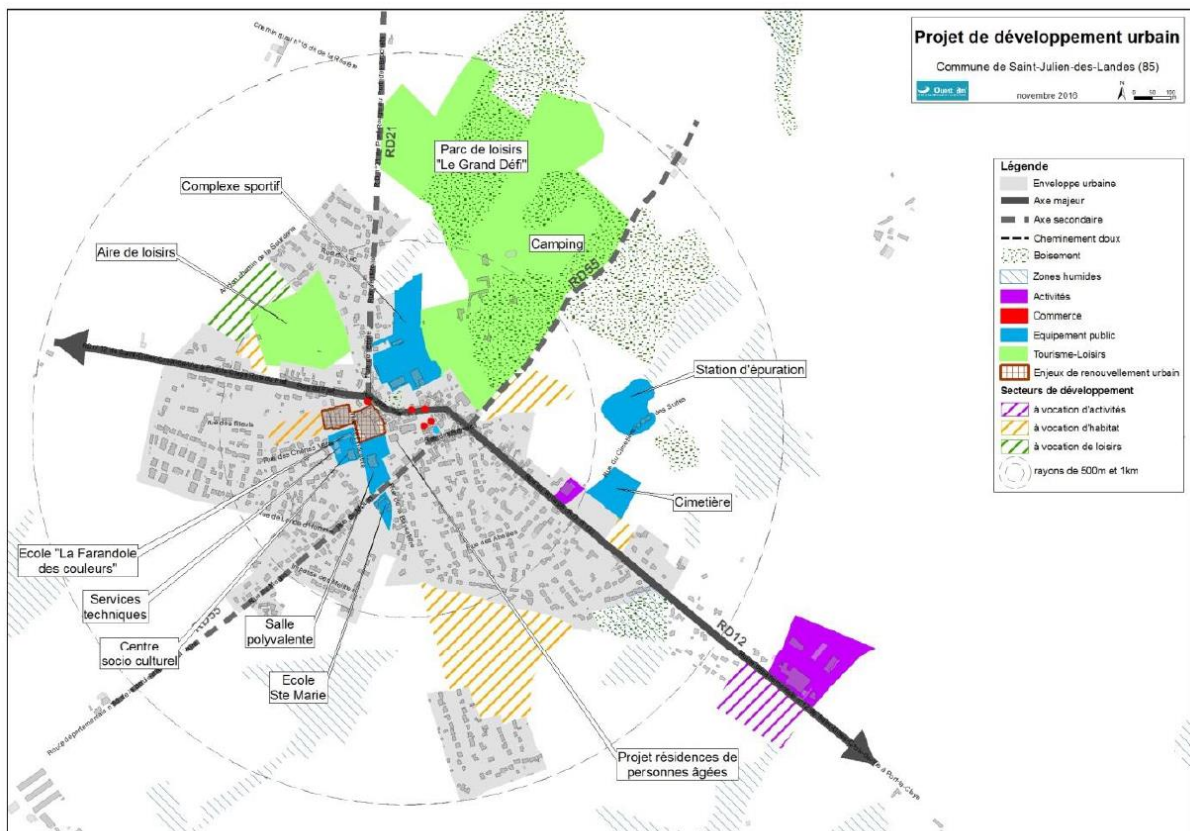
Actions visant à mettre en œuvre les conditions d'hébergement d'urgence des personnes en difficultés au regard du Plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées et notamment les aides aux associations et organismes d'accueil aux personnes sans hébergement.

- **Amélioration du parc immobilier d'intérêt communautaire**

Est d'intérêt communautaire la mise en place et l'animation d'une plateforme de rénovation énergétique.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la définition de l'intérêt communautaire en matière de politique de l'habitat comme présenté ci-avant.**

179. SCOT ET COMPATIBILITE  
REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT JULIEN DES LANDES



### Avis sur le projet de modification

Le projet de PLU de la commune de St Julien des Landes prévoit un développement urbain modéré privilégiant une densification en centre bourg ou à proximité. Il apparait compatible



avec le SCOT des Sables d'Olonne Agglomération dans la mesure où ce projet ne va pas à l'encontre des orientations du SCOT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'émettre un avis favorable sur le projet de révision du PLU de la commune de St Julien des Landes arrêté par délibération du 9 août 2018.**

180. LA VANNERIE (Ilot Nord + ZAC La Vannerie 1) – ACQUISITION FONCIERE FRICONNEAU

Vendeur	Réf cad.	Superficie (m <sup>2</sup> )	secteur	Prix HT net vendeur
Consorts FRICONNEAU	F 151	1 642	Ilot Nord	527 608,12 €  <i>Toutes indemnités incluses</i> <i>(Soit 42 635 m<sup>2</sup> x 11,40 € /m<sup>2</sup> = 486 039 € net vendeur</i> <i>+ 41 569.12 € de marge de négociation : env. 7,9 %)</i>
	F 152	2 139	Ilot Nord	
	F 153	2 402	Ilot Nord	
	F 179	8 330	Ilot Nord	
	F 184	6 150	Ilot Nord	
	F 1418	8 572	Ilot Nord	
	F 465	7 060	ZAC Vannerie 1	
	F 786	6 340	ZAC Vannerie 1	
	Olonne sur Mer			

N°AP	Libellé du programme	Montant de l'autorisation du programme (HT)	Montant des Crédits de Paiement 2018	Montant des Crédits de Paiement 2019
	Acquisition Consorts Friconneau Ilot Nord	361 783.12 €	0 €	361 783.12 €
	Frais notariés Acquisition Consorts Friconneau Ilot Nord	21 706.99 €	0 €	21 706.99 €

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) de :**

- **Se prononcer favorablement sur l'acquisition des terrains précités dans les conditions précitées,**
- **Créer l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) comme présentée dans le tableau ci-avant pour l'acquisition de foncier et des frais annexes sur l'ilot Nord du secteur de la Vannerie, étant précisé que le coût d'acquisition des terrains précités situés sur le secteur de l'Ilot Nord et les frais annexes liés sont inscrits sur cette AP/CP.**

181. MAITRISE D'OEUVRE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DE L'ÎLOT NORD VANNERIE

Le montant des travaux a été estimé à 4 500 000 € HT.

Aux termes des délais de consultation, 2 offres ont été reçues. Après analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le mardi 2 octobre, a décidé d'attribuer le marché à ARTELIA pour un taux d'honoraires de 3,81%. Sur la base d'un montant de travaux de 4 500 000 € HT, le montant des honoraires est estimé à 171 450 € HT, augmenté d'un montant de 15 120 € HT pour les tranches optionnelles, soit un coût total de 186 570 € HT.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Nicole LANDRIEU) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le marché à intervenir avec la Société ARTELIA, dans les conditions ci-avant présentées.**

182. PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)  
MISE A DISPOSITION D'UN CHARGE DE MISSION PAR LE SYDEV

La commission Environnement du 31 mai 2018 et le Comité Technique du 18 octobre 2018 ont émis un avis favorable pour recourir au dispositif d'accompagnement du SyDEV qui propose de mettre à disposition un chargé de mission PCAET à mi-temps pour une durée de deux ans maximum, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de se prononcer favorablement sur cette mise à disposition, par le SyDEV, d'un chargé de mission PCAET à mi-temps et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention en découlant.**

183. OLEANE : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2017

Ce rapport contient :

- La présentation du service délégué (présentation de l'entreprise, caractéristiques du contrat, chiffres clés, événements significatifs, etc.)
- Le compte rendu annuel des conditions d'exécution du service (offre de transport, fréquentation, parc de véhicules, le personnel dédié, les autres biens nécessaires à l'exécution du service, les ratios de productivité, les tarifs et la politique commerciale, etc.)

- Les comptes de la délégation Transport (le compte des résultats, la balance détaillée des comptes, le programme des investissements réalisés, etc.).

Il est consultable au siège des Sables d'Olonne Agglomération pour la population.

**Le Conseil Communautaire prendre acte du rapport d'activités 2017 du délégataire du réseau de transport public urbain.**

184. ATTRIBUTION DU CONTRAT DE DSP TRANSPORT 2019-2024
--

En 2019, la Contribution Financière Forfaitaire pour l'offre de base est de 2 419 690€, et l'impact des options citées ci-dessus est de 160 258 €.

*Vu les articles L. 1411-1 et suivants du CGCT,  
Vu le rapport du Président et ci-dessus la synthèse de ses conclusions,  
Vu le projet de contrat et ses annexes,*

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (abstention de Didier GALLOT, Gérard MERCIER, Nicole LANDRIEAU, Anthony PITALIER) :**

- ***D'approuver le choix de la société Compagnie de Transport des Olonnes (CTO) comme délégataire de service public d'exploitation du réseau de transport et des mobilités urbaines de la Communauté d'Agglomération Les Sables d'Olonne Agglomération,***
- ***D'approuver le projet de convention de délégation à intervenir entre la Communauté d'agglomération et la société CTO pour une durée de 6 ans, du 1er janvier 2019 à zéro heure au 31 décembre 2024 minuit,***
- ***D'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention, avec les options 5, 7, 8, 10 et 11.***
- ***De charger Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions et de signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.***

185. REVERSEMENT DU PRODUIT DES FORFAITS DE POST-STATIONNEMENT (FPS)
--

**Le Conseil communautaire prend acte de l'absence de reversement en 2019 de recettes issues des forfaits de post-stationnement exécutées en 2018.**

186. AVENANT AU MARCHE DE MISE A DISPOSITION ET D'ENTRETIEN D'ABRIS VOYAGEURS
---

Cet avenant a pour objet de :

- prolonger le contrat actuel jusqu'au 31 septembre 2019,
- d'acter une redevance et une mise à disposition d'espace publicitaire au prorata des quatre mois supplémentaires d'exploitation commerciale du réseau d'abris, soit 4 000 € de redevance et 100 faces d'affichage mises à disposition de l'Agglomération sur une durée d'une semaine ;
- définir un planning de dépose, à raison de 15 abris par semaine à partir du 23 septembre 2019.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :**

- **de valider le principe de l'avenant n°2 au marché public de mise à disposition et d'entretien des abris voyageurs dans les conditions précisées ci-avant,**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant.**

187. MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉNAGEMENT  
DE LA PLACE DU VENDEE GLOBE

4 offres ont été reçues dans les délais. Après analyse, la commission d'appel d'offres, réunie le mardi 2 octobre, a décidé d'attribuer le marché à Sophie Blanchet pour un taux d'honoraires de 6,377%.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (vote contre de Nicole LANDRIEAU) d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer le marché à intervenir avec Sophie Blanchet.**

188. COMPÉTENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIENS AUX  
ACTIVITÉS COMMERCIALES » - DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE

<b>Actions d'intérêt communautaire</b>	
Accompagnement des associations des commerçants	NON
Animations et organisations d'événements à vocation commerciale	NON
Opérations immobilières favorisant l'implantation de nouveaux commerces	NON
Intervention en acquisition (droit de préemption commercial)	NON
Accompagnement à la recherche d'aides financières :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- A l'immobilier commercial (opération de rénovation des vitrines, enseignes et accessibilité...)</li> <li>- A la création, reprise ou développement de commerces (IVB, BPI, FISAC...)</li> </ul>	OUI
Accompagnement à la recherche immobilière : bourse des locaux destinés à une activité commerciale	OUI
Soutien aux commerces de proximité : accompagnement à la reprise de commerce, conseils...	OUI

Autorisation d'ouverture dominicale (Loi Macron)	NON
Réalisation de documents cadres : schémas de développement commercial, charte communautaire pour les CDAC...	OUI
Intégration des enjeux commerciaux dans les outils d'urbanisme : SCOT, PLU(i)	OUI
Intervention sur les friches commerciales	OUI

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité (vote contre de Nicole LANDRIEU) de définir l'intérêt communautaire de la politique commerciale en validant la répartition actuelle entre la Communauté d'Agglomération et les villes membres et invite le Conseil de Communauté à valider le statut quo tel que détaillé dans le tableau ci-dessus.***

189. MARCHE DE NETTOYAGE DES LOCAUX – AVENANT
---

***Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant ayant reçu délégation, à signer l'avenant au marché de nettoyage des locaux avec la Société GSF AURIGA, dans les conditions présentées ci-avant.***

*Fait et délibéré aux Sables d'Olonne, les jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents*